

## Compte rendu du rendez-vous salarial du 24 juillet 2020

L'introduction de la Ministre a rappelé le contexte et a fait la liste de toutes les mesures déjà prises ou engagées : Ségur de la santé mais aussi pompiers, chercheurs (« 8 milliards d'euros pour tous ceux qui ont été en première ligne (hôpitaux, EHPAD...) y compris les non médicaux ». Il s'agissait, en creux, de dire que des mesures sectorielles ayant déjà été prises, il n'y avait pas lieu de prendre de mesures générales pour la Fonction publique.

La Ministre a même dit que « les mesures générales ont des effets qui ne sont pas toujours ceux recherchés. J'entends les attentes sur la revalorisation du point d'indice, mais je ne pense pas que ce soit la bonne approche qui avantagerait les catégories A plus que les C... », les organisations dont la FSU contestent parfaitement cette approche.

La ministre a ensuite présenté les rares mesures contenues dans le document présenté par l'administration.

Certaines mesures relèvent d'obligations réglementaires comme le fait de relever le minimum de traitement de la fonction publique pour qu'il demeure au-dessus du SMIC. D'autres ne sont en réalité pas des mesures mais des annonces d'ouverture de discussions, il n'y a donc parfois rien de nouveau dans ce qui a été dit lors de cette réunion, c'est le cas sur la protection sociale complémentaire (prise en charge améliorée du coût de la mutuelle par l'employeur). Sur ce point, la ministre a parlé d'une possible prise en charge du jour de carence dans le cadre de la PSC, ce qui ne peut que nous inquiéter (d'abord parce que cela signifie que le jour de carence est maintenu, ensuite parce que faire prendre en charge son coût par les mutuelles est inacceptable et relèvera le coût payé par les mutualistes). Enfin, certaines mesures présentées dans ce document relèvent de décisions déjà prises : fin de PPCR, revalorisation de la filière bibliothèques, versement d'une indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, revalorisation des personnels hospitaliers dans le cadre du « Ségur », etc.

Le document ministériel prétend ensuite « mettre l'accent sur les filières moins primées et féminisées » mais là encore aucune mesure nouvelle n'a été prise : le relèvement des plafonds de versement de primes dans la filière sociale ne correspond qu'à une possibilité de verser un niveau de primes plus élevé, en rien à une revalorisation automatique des primes et indemnités, et cela avait déjà été présenté lors du précédent rendez-vous salarial.

Dans les DDI, un travail d'alignement de primes (poussé aussi par la création des SG communs) est engagé.

Seules annonces véritablement nouvelles :

- -L'action sociale interministérielle doit être « revalorisée », notamment par une bonification supplémentaire des chèques vacances, une revalorisation des barèmes pour le CESU garde d'enfants et l'alignement du barème de l'aide au maintien à domicile (AMD) sur celui du régime général.
- -l'indemnité de compensation CSG sera désormais « dynamique » (cette indemnité a été réactualisée au 1<sup>o</sup> janvier 2019 et au 1<sup>o</sup> janvier 2020 pour tous les agents dont la rémunération avait évolué, il était prévu de ne plus la réactualiser, ce sera le cas suite à cette annonce de la ministre et ce de manière pérenne).

La GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite pour 2 ans.